

PROCES-VERBAL
156^{ème} Assemblée des délégués de la SCMV
Samedi 5 novembre 2022 à Pomy
Organisation : La Villageoise de Pomy

Présidence : Monique PIDOUX COUPRY

Ordre du jour : adressé aux sections, il ne fait l'objet d'aucune remarque, il sera donc suivi.

1) SALUTATIONS

La 156^{ème} Assemblée des délégués de la SCMV a lieu à la grande salle La Poméranne de Pomy. Elle est organisée par la Villageoise de Pomy.

La Présidente du Comité cantonal, Monique PIDOUX COUPRY, salue les invités qui honorent de leur présence ladite assemblée. Il s'agit de :

GRIN Jean-Pierre	Conseiller national
DEBIEUX Yvan	Syndic de Pomy
MENOUD-BALDI Luana	Présidente de l'ASM
GARRAUX René	Banneret fédéral
BASSANG Alain	Président d'honneur SCMV
MUELLER Gino	Président d'honneur SCMV
PERRETEN Alain	Membre du Comité d'honneur SCMV
ROUGE Claudia	Membre du Comité d'honneur SCMV
JATON Philippe	Membre du Comité d'honneur SCMV
SIFFERT Roger	Membre d'honneur SCMV
PECORINI Stéphane	Président de la Commission de musique SCMV
FLOTTRON Christine	Membre de la Commission de musique SCMV
GROS Serge	Membre de la Commission de musique SCMV
HUERLIMANN Yves	Membre de la Commission de musique SCMV
MONGE Olivier	Membre de la Commission technique des tambours SCMV
BERNEY Laurent	Banneret cantonal
MEYLAN Michel	Banneret remplaçant cantonal
GUIGNARD Daniel	Responsable du camp de musique SCMV
JAVET Ysaline	Responsable du camp de musique SCMV
VILLIGER Louis-Claude	CO 40 ^{ème} camp de musique SCMV
JATON Valérie	CO 40 ^{ème} camp de musique SCMV
CHERBUIN Claude	Président de l'Association Vaudoise des musiciens vaudois fédéraux
DEVALLONE Marlyse	Présidente de l'ARMP
CURRIT Béatrice	Membre du Comité de l'Association cantonale des musiques neuchâteloises

PV de l'Assemblée des délégués 2022 à Pomy

CHETELAT Sébastien	Président d'honneur de l'Association cantonale des musiques neuchâtelaises
DEVAUX Raphaël	Membre du Comité de la Société cantonale des musiques fribourgeoises
MOENNAT Quentin	Membre du Comité de la Société cantonale des musiques fribourgeoises
VALLON Roger	Membre du Comité de l'Association romande des directeurs de musique
RÜEGSEGGER Christian	Président de VAUD Associations
KARLEN Ruth	Membre du Comité de l'Association des Paysannes vaudoises
MONNIER DECOPPET Maud	Membre du Comité de l'Association des Paysannes vaudoises
NEY Yvan	Vice-Président de la Société cantonale des chanteurs vaudois
CHAILLET Christophe	Vice-Président de l'Association cantonale vaudoise de football
KLAUS Alain	Secrétaire général de l'Association cantonale vaudoise de football
SPYCHER Maryline	Présidente de la Fédération cantonale vaudoise des accordéonistes

Monique PIDOUX COUPRY remercie les organisateurs de cette journée, en particulier la Villageoise de Pomy. Elle exprime également sa gratitude aux autorités communales.

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole au président de la Villageoise de Pomy Jérôme RICHARDET qui adresse quelques mots de bienvenue aux délégués.

Monique PIDOUX COUPRY rappelle quelques dispositions de nos statuts.

Sur les 97 sections convoquées, le décompte est le suivant :

<i>Sections présentes</i>	94
<i>Section non présente</i>	3
<i>Sections excusées/absentes</i>	2/1
<i>Nombre de délégués présents</i>	162

2) DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Quatre sections officient en tant que scrutateurs. Le choix du comité, approuvé par les délégués, s'est porté sur les sociétés suivantes :

- Le Sépey Régine MICHAUD
- Yverdon, L'Avenir Marianne PERRET
- St-Livres Véronique WALPEN
- Montricher Jean-Daniel DESMEULES

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, Monique PIDOUX COUPRY donne la parole à M. Yvan DEBIEUX, Syndic de la Commune de Pomy, qui salue l'Assemblée et présente sa commune.

3) PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES 2021

Ce procès-verbal n'appelant aucune remarque de la part de l'Assemblée des délégués, il est donc adopté et son auteur, la soussignée, remerciée.

4) ADMISSIONS ET DEMISSIONS

C'est avec regret que nous prenons acte de la démission de l'Ecole de musique de la Tour-de-Peilz. Françoise GOLLIEZ fait la lecture de leur lettre.

La SCMV compte dès lors 96 sociétés membres.

Les autorités cantonales ne pouvant malheureusement pas être présentes, c'est au Conseiller national, M. Jean-Pierre GRIN, que Monique PIDOUX COUPRY passe la parole.

5) RAPPORTS

a) de la Présidente du Comité central

Rapport en annexe.

b) du Président de la Commission de musique

Les sections ont reçu le rapport de la Commission de musique. Il n'en sera par conséquent pas donné lecture.

Monique PIDOUX COUPRY remercie Stéphane PECORINI, président de la Commission de musique ainsi que tous ses membres, à savoir Joëlle GAILLARD, Serge GROS, Vincent MAURER, Antoine RABUT et Christine FLOTRON qui a rejoint la Commission de musique en cours de saison et à qui elle souhaite la bienvenue.

Pour l'un d'entre eux une page va se tourner. Après 22 ans, au sein de la SCMV, Serge GROS a fait le choix de se retirer de la Commission de musique. Il est chaleureusement remercié pour son engagement.

Le poste vacant a déjà été repourvu et c'est avec plaisir que la SCMV accueille Monsieur Yves HÜRLIMANN au sein de la Commission de musique. Présent dans la salle, Monique PIDOUX COUPRY lui souhaite, au nom de la SCMV, la bienvenue.

c) du Président de la Commission technique des tambours

Les sections ont reçu le rapport de la Commission technique des tambours. Il n'en sera par conséquent pas donné lecture.

Il n'y a pas de question.

Monique PIDOUX COUPRY remercie Florian SPIRITO, président de la Commission technique des tambours, ainsi que Olivier MONGE et Christophe LAURENT.

d) des responsables du Camp d'été de la SCMV

Les sections ont reçu le rapport du responsable du camp Daniel GUIGNARD. Il n'en sera par conséquent pas donné lecture.

2022 a marqué la 40^e édition du camp. Une édition extraordinaire. Deux magnifiques semaines pour les 107 jeunes musiciennes et musiciens mais aussi pour tout un encadrement composé de membres de commissions, de professeurs, d'une brigade de cuisine, de responsables d'animation, de collaborateurs administratifs, de papa et maman du camp, avec à leur tête une équipe expérimentée composée de Emmanuelle GROS, Daniel GUIGNARD, Ysaline JAVET, Véronique MAYOR et Serge GROS à la direction musicale. Monique PIDOUX COUPRY adresse ses plus vifs remerciements à tous pour leur engagement et des remerciements plus accentués à l'égard de Emmanuelle GROS qui a organisé son dernier camp de musique.

Des remerciements également à tous ceux qui apportent leur soutien, qu'il s'agisse de l'Association des anciens du camp, des musiciens vétérans mais aussi des musiciens, sociétés, amis, particuliers et communes qui chaque année permettent que ce camp soit une réussite.

Soumis au vote, les rapports sont acceptés à l'unanimité.

e) du Caissier du Comité central

Les comptes étaient annexés au fascicule envoyé aux sections. Ils sont commentés par le caissier.

Il profite de relever que dès 2023, les cotisations des musiciens qui jouent dans plusieurs sociétés seront facturées dans chaque société pour être ainsi en conformité avec l'ASM.

Pour rappel, l'exercice 2021 se solde par un bénéfice de Fr. 331.45 ; le capital se monte à Fr. 28'962.64.

Monique PIDOUX COUPRY remercie Jean-Daniel RICHARDET pour son travail et sa précision.

f) de la Commission de vérification des comptes

La Commission de vérification des comptes était composée des représentants des sections suivantes : Echo des Rochers de Puidoux, Harmonie d'Oron d'Oron-la-Ville et Fanfare du Jorat de Mézières.

Mme Aline Chevalley de Puidoux prend la parole pour lire le rapport.

Monique PIDOUX COUPRY remercie les membres de la Commission de vérification des comptes pour leur travail.

6) APPROBATION DES COMPTES 2021 ET DE LA GESTION DU CC

L'Assemblée, n'ayant pas de remarque à formuler, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de la Commission de vérification, les accepte à l'unanimité.

Monique PIDOUX COUPRY remercie les partenaires/sponsors SCMV pour leur soutien, à savoir : la Loterie Romande, l'Etat de Vaud, la Banque Raiffeisen, l'AVY (Vins d'Yverne) et le garage Emil Frey.

7) BUDGET 2023

Présentation par le caissier Jean-Daniel RICHARDET.

Annexé au fascicule avec la convocation, le budget 2023, qui présente un excédent de charges de Fr. 3'300.-, est accepté à l'unanimité.

8) NOMINATION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES 2022

Sont nommés pour le prochain exercice : Ecole de Musique de Nyon, Fanfare municipale de Nyon et Fanfare de Gland.

9) DEMISSION D'UN MEMBRE DU COMITE

Après 22 ans au sein de la SCMV, Jean-Daniel RICHARDET a décidé de se retirer. Françoise GOLLIEZ lit sa lettre de démission.

Cette mission peut être résumée en deux mots : BRAVO et MERCI !

Comme énoncé en préambule dans son rapport, Monique PIDOUX COUPRY explique que le poste de Jean-Daniel RICHARDET n'a pas été repourvu mais que la gestion financière sera suivie par le comité. En effet, Didier BERARD va reprendre partie de ce poste au niveau responsabilité (signature, engagement, etc.) et sera le référent au sein du Comité cantonal. Il sera appuyé pour toute la partie gestion et suivi des écritures par quelqu'un d'externe au Comité cantonal, en la personne de Pascal GOLLIEZ. La transition est assurée et déjà en route.

Pascal GOLLIEZ est chaleureusement applaudi.

Jean-Daniel RICHARDET sera nommé membre au Comité d'honneur de la SCMV lors de la prochaine Fête des jubilaires.

Serge GROS et Jean-Daniel RICHARDET sont remerciés par un moment qui leur est dédié en paroles et photos par Monique PIDOUX COUPRY et Stéphane PECORINI.

Monique PIDOUX COUPRY profite de remercier toutes les personnes qui ont donné de leur temps à l'organisation du 40^{ème} Camp de musique, pour leur dévouement bénévole.

10) DESIGNATION DE LA SECTION ORGANISATRICE ASSEMBLEE DES DELEGUES DES 2024

Pour rappel, l'Assemblée 2023 sera organisée par l'Harmonie d'Oron.

La parole est donnée à M. Basil HOCKENJOS, Président de l'Harmonie d'Oron.

Pas de proposition pour les années suivantes.

11) DESIGNATION DE LA SECTION ORGANISATRICE DE LA FETE DES JUBILAIRES DES 2025

Pour rappel, les Fêtes des jubilaires suivantes auront lieu en 2023 à Aclens et en 2024 à Forel (Lavaux).

La Fanfare de Gryon a déposé sa candidature pour 2025 qui est acceptée.

La parole est donnée à Mme Valérie JEKER, Présidente de l'Avenir d'Aclens qui se réjouit de recevoir les jubilaires à Aclens le 19 mars prochain.

12) CONCOURS VAUDOIS DES SOLISTES ET PETITS ENSEMBLES (CVSPE) : INFORMATIONS ET DESIGNATION SECTION ORGANISATRICE EN 2023

Informations

Par un communiqué adressé courant juin, toutes les écoles de musique et les sociétés ont été informées que le Concours vaudois des solistes et petits ensembles 2022 n'aurait pas lieu. Ce n'est pas sans regret qu'une telle décision a été prise. A préciser cependant qu'à défaut de cette édition, des qualifications pour le Prix Musique auront lieu le 4 mars 2023 et la Fanfare de Crissier est d'ores et déjà remerciée pour l'organisation de cette journée.

La Commission permanente (CP), présidée par Jennifer GIROD (qui a succédé à ce poste à Stéphane PECORINI) œuvre depuis plusieurs mois pour proposer une formule revisitée de ce concours.

La parole est donnée à Jennifer GIROD.

La première édition du CVSPE, qui est l'évolution de la 'Finale Vaudoise', avait eu lieu en 2021, et comme toute première édition, elle a montré des opportunités pour la suite. La Commission permanente travaille donc maintenant à la seconde édition du concours pour 2023 avec pour but de maintenir la qualité musicale du concours et le rendre plus attrayant, autant pour les participants, les pianistes, que pour le public et la société organisatrice. En quelques mots, ces changements impliquent :

- un nouvel organigramme de la Commission permanente et du Comité d'organisation, et une révision du cahier des charges de la société organisatrice, afin de clarifier les rôles et responsabilités de chacun ;
- un tout nouveau programme informatique qui permettra de gérer l'intégralité du concours de manière plus fluide ;

- des qualifications en amont du concours avec l'envie de les faire évoluer pour les rendre plus attractives.

Informations complètes de Jennifer GIROD en annexe.

Candidature pour l'organisation du CVSPE

Françoise GOLLIEZ fait la lecture de la lettre de candidature de l'Echo du Chêne d'Aubonne pour l'organisation du CVSPE le 12 novembre 2023.

Cette candidature est acceptée à l'unanimité. L'Echo du Chêne d'Aubonne est remercié.

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à Mme Luana MENOUD-BALDI, Présidente de l'ASM.

13) FETE CANTONALE 2023

13.1. Règlement de concours – modifications

Les sections ont pu prendre connaissance des modifications.

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité, sans remarque ni question. Une nouvelle version du règlement sera ultérieurement publiée.

13.2. Informations sur la Fête cantonale

La parole est donnée à Stéphane PECORINI.

Compositeurs des pièces imposées :

Brass Band 1ère catégorie : non attribué

Harmonie 1ère catégorie : Thomas Trachsel

Brass Band 2e catégorie : Stefan Hodel

Harmonie 2e catégorie : Franco Cesarini

Brass Band 3e catégorie : Théo Schmitt

Harmonie 3e catégorie : Cédric Fuhrer

4e catégorie, H, BB, F : non attribué

Journée des directeurs 2023 - Samedi 25 février :

- Le matin :

Distribution des pièces imposées : Présence indispensable du directeur ou d'un membre de la commission de musique

Remise de la pièce imposée contre les scores de la pièce de choix et les scores des pièces de défilé

- L'après-midi :

Masterclass « Comment bien préparer sa société pour le concours de défié »

Quelques rappels du règlement :

Concours en salle :

Art. 37 - Le morceau de libre choix détermine la catégorie dans laquelle concourt la société.

Art. 46 - Les sociétés interprètent leurs deux pièces de concours dans la même salle en commençant par le morceau de libre choix.

Concours de marche :

Art. 63 - Il n'y a pas de distinction dans les degrés de difficultés pour le concours de marche. Chaque société présente deux compositions de son choix ; l'une des deux doit obligatoirement être l'œuvre d'un musicien suisse ou établi en Suisse.

La parole est ensuite donnée à Pascal MARTIN de la Fanfare de Gimel qui nous présente en grandes lignes le programme de la manifestation : jeudi concours tambours, vendredi soirée récréative, samedi concours Brass Bands 3^{ème} catégorie, harmonies et fanfares toutes catégories, dimanche Brass Bands 1^{ère} et 2^{ème} catégories et partie officielle. Il remercie les sociétés inscrites de respecter les délais et d'être présentes à la journée du 25 février.

14) FESTIVAL DE MUSIQUE LEGERE

L'Echo du Chêne d'Aubonne propose sa candidature pour l'organisation du Festival de musique légère du 20 au 22 juin 2025.

Cette candidature est acceptée à l'unanimité. L'Echo du Chêne est remercié.

15) COMMUNICATIONS DU COMITE CENTRAL ET DES COMMISSIONS

15 a) AEM-SCMV

Monique PIDOUX COUPRY souhaite remercier les membres du comité de l'AEM-SCMV, à savoir Bertrand CURCHOD, président, Violaine CONTRERAS DE HARO (à qui a succédé Etienne MOUNIR), Jean-Pierre BOURQUIN, Claude PERRIN, Norbert PFAMMATER et Didier BERARD pour la collaboration entre l'AEM-SCMV et la SCMV. Elle passe la parole à Didier BERARD, Bertrand CURCHOD étant excusé. Didier BERARD transmet les informations suivantes à l'Assemblée.

Informations AEM-SCMV

L'Assemblée générale de l'AEM-SCMV s'est tenue le 1^{er} octobre 2022 à Epalinges.

Voici quelques éléments relevés dans le rapport d'activité :

Pour faire suite au travail de réflexion du groupe de travail « vision » lancé lors de l'AG précédente, la mise en place d'outils d'échanges et de partages Trello et Dropbox est effective. Le partage de documents entre écoles doit s'améliorer. La refonte du site internet et le travail du comité sur le sujet de la formation continue ont également été abordés.

Le travail d'identification des tâches des faïtières et de la délégation de celles-ci par la FEM se poursuit et les réflexions et discussions sur la question d'un Label Qualité ont pris un peu de retard.

La question importante de l'accessibilité, notamment des rabais fratries et de la dégressivité des écolages mentionnée dans le plan stratégique 19-23 fait enfin l'objet de discussions et sera traitée cet automne.

L'encouragement des jeunes talents avec le Programme « Jeunes Talents Musique », ainsi que les structures musique-écoles sont des sujets sur la table de la FEM. Des commissions ont été constituées pour définir un programme, afin d'obtenir le financement fédéral.

La question de la formation continue des enseignants et du financement de projets est maintenant réglée avec des directives et règlements.

Avec quarante séances de travail en commission ou sous-commission, la plate-forme de négociation a enfin trouvé une version de CCT ayant obtenu l'accord des parties afin d'être présentée aux différentes assemblées générales des associations signataires.

Le processus de validation par les faitières patronales est propre à chaque entité. Et chacune a validé le texte sous réserve de modifications à apporter... pour clarifier la formulation. ... c'est reparti pour un round...

En 2021-2022, 250 jetons de présences ont été annoncés pour 105 séances réparties sur l'année scolaire : c'est un record et c'est trop. Il faut revenir à une activité normale des membres du comité. Notamment pour ses représentants à la négociation CCT.

Au niveau financier, petite perte (Fr. 2'520.10) en raison du conseil juridique engagé et de la réalisation du site internet.

Au comité : Violaine CONTRERAS DE HARO quitte le comité. Elle gardera un mandat pour la formation continue. Etienne MOUNIR la remplace.

Le comité aurait dû prendre congé de Claude PERRIN, mais ce dernier a accepté de prolonger son mandat d'une année afin d'assurer la dernière phase de la démarche CCT.

Le comité de l'AEM est donc composé de Bertrand CURCHOD, président, Claude PERRIN, Jean-Pierre BOURQUIN, Norbert PFAMMATER, Etienne MOUNIR et Didier BERARD, représentant du comité SCMV.

15 b) SUISA – Hitobito

Didier BERARD rappelle le nouveau délai pour l'annonce SUISA au 31 décembre et l'importance de la mise à jour des données (adresse de la société, les membres responsables, les abonnés au journal SCMV'Mag, la liste des membres, ...).

15 c) Journal SCMV'Mag

Françoise GOLLIEZ rappelle que l'agenda régional est à disposition pour annoncer les manifestations.

Le journal SCMV'Mag doit être une image des activités musicales qui se passent dans notre canton : organisation d'un événement particulier, d'un camp musical, d'un projet d'une société ou de la mise à l'honneur de membres méritants.

Elle rappelle que chaque société paie un forfait de Fr. 150.- pour 10 abonnements et 2 supplémentaires pour des jeunes musiciens. Certaines sociétés ne reçoivent pas le quota auquel elles ont droit et elles peuvent donc ajouter des adresses dans Hitobito.

15 d) Opération des instruments LoRo 2022

La parole est donnée à Christian RÜEGSEGGER.

Fin janvier, la 15^{ème} édition de cette opération, toujours grandement appréciable pour l'ensemble de nos écoles de musique a été lancée.

La somme des demandes était d'environ Fr. 270'000 pour 31 écoles ou sites qui ont répondu dans les délais.

La SCMV a sollicité la Loterie Romande pour un montant total de Fr. 250'000 pour cette opération et pour le camp d'été, accentué cette année par la création d'un spectacle pour la 40^{ème} édition. Ayant bénéficié d'un montant total de Fr. 180'000, Fr. 135'000 ont été attribués pour l'opération des instruments.

La traditionnelle cérémonie de remise des instruments a eu lieu le samedi 27 août à Echallens dans les locaux de la Lyre et de son école. Christian RÜEGSEGGER tient à remercier Jacques LAMBERCY et le comité de la Lyre pour l'accueil et l'organisation.

Christian RÜEGSEGGER adresse, au nom de la SCMV, ses plus vifs remerciements à la Loterie Romande pour sa générosité et sa fidélité à cette opération. Il pense et espère que les bénéficiaires directs et indirects sont reconnaissants de cette chance extraordinaire d'obtenir des instruments et du matériel tout neuf sans casser la tirelire.

15 e) VAUD Associations

Christian RÜEGSEGGER profite de cette prise de parole pour nous informer que les 7 Grands se sont réunis le 14 avril dernier pour fonder VAUD Associations et que ce changement a été présenté au Grand Conseil Vaudois le 3 mai. Le comité y relatif est constitué d'un représentant par association membre. Il a l'honneur de représenter la SCMV en tant que Président.

Il explique que la mission de VAUD Associations est de valoriser et de défendre l'activité bénévole du monde associatif vaudois et d'être reconnu par les instances politiques, économiques et sociales du Canton de Vaud.

Son premier objectif est de s'ouvrir à de nouvelles associations et le second de consolider sa structure.

En conclusion, il terminera par le dicton de Sherry Anderson : Si le bénévolat n'est pas payé, ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien, mais parce qu'il n'a pas de prix.

15 f) Point de situation 40^e camp et cotisations

Jean-Daniel RICHARDET relève le magnifique travail et les merveilleuses représentations de ce 40^e camp de musique. Les comptes sont quasiment bouclés et devraient être équilibrés.

Il cite ensuite les sociétés qui n'ont pas encore payé leur cotisation et les prie de le faire rapidement.

15 g) Musique militaire

La parole est donnée à Christian INDERMUEHLE.

Christian INDERMUEHELE a le plaisir d'annoncer les 4 candidats vaudois qui ont réussi leurs examens d'entrée à la musique militaire :

Massimiliano CABRAS de St-Prex au trombone basse
Emilien BARDE de Lausanne au saxophone alto
Mathieu GILI de Vinzel au trombone
Robin THEVOZ de Faoug au tambour

Bravo et félicitations à eux.

Chaque année, une matinée d'information militaire est organisée en collaboration avec le Centre de compétence de la musique militaire.

Il invite les sociétés à en parler à leurs jeunes.

La prochaine séance aura lieu en principe le 14 octobre 2023.

15 h) Membres

La parole est donnée à Pierre-André MARTIN.

Pierre-André MARTIN rappelle l'importance de la mise à jour des données dans Hitobito et la date d'échéance au 31 décembre. Les directeurs, les tambours, les porte-drapeaux et les membres de comité non musiciens font partie des membres actifs.

Pour terminer, il rappelle le délai au 31 décembre pour l'inscription des jubilaires. Il se réserve le droit de ne plus prendre en considération les inscriptions trop tardives.

16) PROPOSITIONS DES SECTIONS

Pas de proposition.

17) DIVERS

Alain BASSANG (Fanfare d'Aigle) propose d'organiser l'Assemblée des délégués le 1^{er} novembre 2025. Il profite de remercier Jean-Daniel RICHARDET qui a été un précieux soutien pour les présidents du Comité cantonal.

L'assemblée applaudit cette proposition et la candidature d'Aigle est acceptée.

Monique PIDOUX COUPRY rappelle que la SCMV est membre de l'ARMP (Association romande des musiques populaires) organisatrice du Festimusiques à Moudon. Elle a le plaisir de passer la parole à Marlyse DEVALLONE, présidente de l'ARMP qui informe l'Assemblée que cette manifestation aura lieu, comme à l'accoutumée, le 2^{ème} week-end de juin, en l'occurrence les 10 et 11 juin 2023. Sociétés et bénévoles sont les bienvenus. Elle profite de remercier Jean-Daniel RICHARDET et Monique PIDOUX COUPRY pour leur fidèle et précieux soutien.

Monique PIDOUX COUPRY profite de l'Assemblée des délégués pour féliciter la Villageoise de Pomy qui fête cette année ses 75 ans.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée des délégués 2022 est levée à 11h50.

La Présidente :

Monique PIDOUX COUPRY



La Secrétaire :

Lyliam OCCHIPINTI



Annexes :

- Rapport de la Présidente du Comité cantonal
- Informations de la Présidente de CP CVSPE

ANNEXE AU PV ASSEMBLEE DELEGUES SCMV 2022

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Chères musiciennes, Chers musiciens,

C'est un plaisir pour moi de présider cette 156ème Assemblée des délégués de la SCMV.

Quand bien même j'occupe la présidence, je le répète souvent, je ne suis que la porte-parole d'une instance composée de membres sur lesquels je peux compter. La SCMV c'est un travail d'équipe.

Je tiens donc à remercier mes collègues de comité, à savoir :

- Jean-Daniel Richardet, caissier et vice-président,
- Lyliam Occhipinti, secrétaire
- Françoise Golliez, SCMVMag,
- Christian Rügsegger, opération instruments de la Loterie Romande
- Christian Indermühle, archives et logistique
- Pierre-André Martin, service des membres
- Didier Bérard, notre informaticien responsable de la gestion du site, de la SUISA, et en appui pour toutes les questions informatiques

Je ne saurai manquer également de remercier les membres de la Commission de musique, de la Commission technique des tambours et les responsables du camp pour leur engagement et pour leur travail.

Remerciements également au Comité de l'AEM-SCMV pour leur travail et leur collaboration.

Après deux ans, la SCMV a retrouvé un rythme plus ou moins normal et un calendrier à nouveau rempli.

Hors les délégations régionales, cantonales et inter-cantonales, (et elles ont été nombreuses, report/annulation oblige pendant 2 ans), rappelons les manifestations organisées à l'échelon cantonal, à savoir :

- CVSPE (Concours vaudois des solistes et petits ensembles – ex Finale des solistes et petits ensembles) - 1^{ère} édition La Vallée de Joux – 13-14 novembre 2021 (*org. UI Le Brassus*)
- Fête des jubilaires - 10 avril 2022 à Yvonand (*org. Corps de musique Yvonand*)
- FestiMusiques à Moudon 11-12 juin
- Camp de musique à Ste-Croix du 2 au 16 juillet 2022 (pour le 40^e ; création d'un spectacle musical inédit - 4 représentations).

Des remerciements aux sociétés et aux personnes qui organisent, qui nous reçoivent et par eux aux communes qui les soutiennent.

Nos délégations et représentations de l'année

- Assemblée AEM-SCMV
- Assemblée suisse de musique
- et pour les présidents de la commission de musique et du comité central, participation aux séances de présidents suisses respectivement de commission de musique et de comité
- Rencontre romande et tessinoise de musique

Je tiens aussi à soulever dans le cadre de nos activités, l'excellente collaboration que nous avons avec et au sein des 7 Grands depuis des décennies, devenu le 14 avril 2022 VAUD Associations. Nous sommes heureux de l'acheminement de nos travaux visant à la création de cette association. Christian Rügsegger, Président de VAUD Associations aura le plaisir de vous dire quelques mots plus tard. Mais je ne saurais omettre de remercier le Président du Grand Conseil de 2013-2014, M. Laurent Wehrli, qui avait invité les représentants des 7 Grands, entre autres associations, au Grand Conseil. Son invitation était intitulée : Celles et ceux qui font notre canton ! Cher Laurent merci. Cette invitation et celles qui ont suivi nous ont fait mieux connaître devant le politique et ont permis une approche plus aisée et plus légitime à la discussion. Preuve en a été pendant la période COVID.

Cette période qui a changé beaucoup de choses au sein de nos sociétés ... et qui a affaibli l'investissement personnel au motif de vouloir vivre autrement.

Cet effet de société n'est pas anodin et à différents niveaux les sociétés ont été touchées même si la « vie » a repris ; la relève reste une préoccupation.

Cette préoccupation est aussi celle de votre comité ; sa propre relève. Vous l'avez lu à l'ordre du jour, un membre du comité a donné sa démission. Après avoir joué les prolongations (pour le 40^e camp), je l'en remercie, notre caissier a décidé de se retirer. Il le faisait savoir depuis près de deux ans déjà. Et malgré des appels, force est de constater que personne ne s'est profilé pour lui succéder. Bien qu'amateurs, nous devons être toujours plus professionnels dans ce que nous faisons et offrons. D'où des compétences toujours plus aiguisées.

Alors que nous avons déjà entamé certains travaux avant COVID, nous avons poussé plus avant notre réflexion. Après avoir abordé la problématique entre tout le monde, un groupe de travail en est né, composé de représentants du comité, de la commission de musique et de la commission des tambours. Si les questions : à quoi et à qui on sert ? et comment faire pour optimiser nos forces ? paraissent simples ; poser la situation et fixer des objectifs devient plus ambitieux et ce, d'autant si l'on devait s'acheminer vers un fonctionnement complètement repensé de vos instances. Dans cette démarche, il est fort probable que nous vous sollicitions à un moment ou un autre. Ce groupe de travail composé de Stéphane Pecorini, Joëlle Gaillard, Florian Spirito, Olivier Monge, Lyliam Occhipinti et moi-même a déjà entamé ses travaux. A la tête de ce groupe, une personne hors comité et commissions, mais connaisseur du milieu (puisque musicien et directeur) et avec toutes les compétences professionnelles en la matière, en la personne de Albin de Miéville. Une planification des travaux s'étalant sur une année avec pour objectif de vous présenter le résultat à l'Assemblée l'année prochaine. Merci à Albin de Miéville pour sa disponibilité et son professionnalisme offerts pour le bien de notre cause.

Mais pour en revenir au poste de caissier, nous ne pouvons attendre l'issue de nos travaux pour y repourvoir. Rassurez-vous la gestion financière de votre société cantonale sera assurée. Je vous en parlerai plus tard.

Parce que la société évolue, parce que le fonctionnement de nos comités et commissions se doit aussi de le faire pour être en phase, nous avons de quoi nous occuper les mois à venir. Hors l'énergie que nous mettons toujours pour défendre notre cause, nous la canaliserons davantage dans ce projet incitant au renouvellement et vous tiendrons bien évidemment au courant.

Puis-je clore avec ces mots, chères musiciennes et chers musiciens, en vous invitant à continuer à jouer. Vous dépenserez probablement moins d'énergie que derrière votre poste de télévision, votre écran ou smartphone. Quel outil plus merveilleusement renouvelable que la musique ! Donc continuez à en abuser ! Et merci à tous pour tout ce que vous faites.

Monique Pidoux Coupry
Présidente

INFORMATIONS CVSPE

La première édition du CVSPE, qui est l'évolution de la 'Finale Vaudoise', avait eu lieu en 2021, et comme toute première édition, elle a montré des opportunités pour la suite. La commission permanente travaille donc maintenant à la seconde édition du concours pour 2023 – je profite de remercier l'Echo du Chêne d'Aubonne qui a montré son intérêt pour cette édition pour laquelle des changements sont prévus. Le but : maintenir la qualité musicale du concours et le rendre plus attrayant, autant pour les participants, les pianistes, que pour le public et la société organisatrice. En quelques mots, ces changements impliquent :

- Un nouvel organigramme de la commission permanente et du comité d'organisation, et une révision du cahier des charges de la société organisatrice, afin de clarifier les rôles et responsabilités de chacun ;
- Un tout nouveau programme informatique qui permettra de gérer l'intégralité du concours de manière plus fluide ;
- Et, pas des moindres, des qualifications en amont du concours.

Quelques infos supplémentaires sur les qualifications : Pour rappel, en 2021, les qualifications avaient été organisées le samedi du weekend de concours. Tous les participants passaient automatiquement par les qualifications (à l'exception des qualifiés d'office). Les qualifiés pour le concours lui-même étaient alors connus seulement la veille. Bien que ceci présentait des avantages, cela créait aussi plus de complexité pour l'organisation des pianistes notamment. Et ça impliquait de bloquer un weekend entier pour tous les participants. Nous avons envie est de faire évoluer ces qualifications pour les rendre plus attractives, afin de faire venir plus de jeunes au concours, et aussi plus pratiques, en les proposant en ligne, sous forme d'audios, un mois avant le CVSPE. Le système : chaque participant devra soumettre un enregistrement et sera jugé sur celle-ci, par un jury officiel. Les qualifications seront nécessaires uniquement pour les catégories où plus de 15 participants sont inscrits, afin de ne pas faire concourir les participants si ce n'est pas nécessaire. Pour rappel, le règlement du CVSPE offre jusqu'à 15 places par catégorie. Ce système apporte plus de modernité et de flexibilité au concours. Les jeunes pourront participer sans devoir bloquer deux journées entières de leur automne - on sait tous qu'ils ont déjà des calendriers très chargés – et donc on espère pourra motiver un plus grand nombre d'entre eux. Aspect non négligeable - cela permet aussi de réduire les coûts du concours en réduisant les coûts de jurys autant que possible. Pour information : l'utilisation d'enregistrements de qualification a déjà été testée dans d'autres concours et fonctionne. L'avantage des qualifications en amont est de permettre de revenir ensuite à un concours sur une seule journée, avec des pianistes officiels, tout en gardant la possibilité pour tous les musiciens de participer, sans avoir été qualifié dans un giron. Nous espérons que les changements proposés permettront de revenir à un concours attractif pour les sociétés organisatrices, avec des responsabilités claires et des perspectives financières attractives. Nous nous réjouissons de collaborer avec plusieurs d'entre vous pour l'organisation des futures éditions du CVSPE, et d'entendre vos retours, idées et éventuelles questions.

Jennifer Girod
Présidente CP CVSPE